



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

***RECUEIL SPECIAL DELEGATIONS
DE SIGNATURE DU 5 JUIN 2008***

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL DU 5 JUIN 2008
SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTERIEL
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2008/2243	3/6/2008	Portant délégation de signature à M. Michel MARTINEAU Directeur Départemental de l'Équipement du Val-de-Marne par intérim pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État	1
2008/2254	4/6/2008	Portant délégation de signature à Madame Dominique FOURNIER Directrice de la Citoyenneté et des Étrangers	4

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
	16/4/2008	Portant délégation de signature de Monsieur Nicolas MULLER, Directeur départemental aux inspecteurs de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	7

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE
PUBLIQUE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
	21/4/2008	Portant subdélégations de signature aux adjoints du Directeur de la DDSP du Val de Marne	9



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

BUREAU DES FINANCES DE L'ÉTAT

Créteil, le 03 juin 2008

A R R E T E N° 2008 / 2243
portant délégation de signature à M. Michel MARTINEAU
directeur départemental de l'équipement du Val-de-Marne par intérim

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur les
programmes du budget de l'État

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;
- VU** la loi n° 2004/809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 90-232 du 15 mars 1990 modifié relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement » ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté du 21 novembre 1982 du ministre de l'urbanisme et du logement portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 1982 du ministre des transports portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté n° 08005768 du 29 mai 2008 du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, nommant M. Michel MARTINEAU, directeur départemental de l'équipement du Val-de-Marne par intérim du 1^{er} au 30 juin 2008 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sous réserve des dispositions de l'article 3 ci-après, délégation de signature est donnée à M. Michel MARTINEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur départemental de l'équipement par intérim, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes suivants :

Programmes du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (23)	N° de programme	Budget opérationnel de programme	Titres
Mission ministérielle « écologie, développement et aménagement durables »			
Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	113	BOP central – DGUHC Etudes centrales, soutien aux réseaux et contentieux	5 et 6
		BOP régional – DREIF Intervention des services déconcentrés en Ile-de-France	5 et 6
Protection de l'environnement et prévention des risques	181	BOP régional – DRIRE	3, 5 et 6
Réseau routier national	203	BOP central – DGR Développement du réseau routier national	3, 5 et 6
		BOP central – DGR Entretien, exploitation politique technique et action internationale	3, 5 et 6
Sécurité routière	207	BOP central – DSCR Activité sécurité routière pilotée en centrale	3, 5 et 6
		BOP régional – DREIF Activité sécurité routière des services déconcentrés	3, 5 et 6
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	217	BOP régional – DRE personnels et fonctionnement des services déconcentrés	2, 3 et 6
		BOP central – DGPA Investissement immobilier des SD	3 et 5
Transports terrestres et maritimes	226	BOP régional – DREIF Interventions dans le domaine des transports terrestres et maritimes des services déconcentrés	3, 5 et 6
		BOP central – DGMT Actions dans le domaine des transports terrestres et maritimes pilotées en centrale	3, 5 et 6

En vertu du décret n° 90-232 du 15 mars 1990, la délégation s'étend à tous les actes liés aux recettes et dépenses du compte de commerce – Compte 908 « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement ».

Autres ministères	N° de programme	Budget opérationnel de programme	Titres
Programmes du Ministère du logement et de la ville (31)			
Développement et amélioration de l'offre de logement	135	BOP central – DGUHC Lutte contre l'habitat indigne et contentieux	3 et 6
		BOP régional – DREIF Interventions dans l'habitat et contentieux	5 et 6
Rénovation urbaine	202	BOP central – SG Rénovation urbaine (uniquement ZUS)	6
Programmes du ministère de la justice (10)			
Justice judiciaire	166	BOP central – Direction de l'administration générale et de l'équipement	3 et 5
Protection judiciaire de la Jeunesse	182	BOP régional – Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse	3 et 5
Programmes du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique (07)			
Fonction Publique	148	BOP central – Direction de la fonction publique	5 et 6
Dépenses immobilières	722	BOP central – Direction générale du personnel et de l'administration	3 et 5

ARTICLE 2 : En application de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, M. Michel MARTINEAU peut subdéléguer sa signature aux responsables de chaque service et à leurs collaborateurs. A charge pour lui de me transmettre les décisions de subdélégation correspondantes.

ARTICLE 3 : Sont exclus des délégations consenties ci-dessus, les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre aux refus de visa préalable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées.

ARTICLE 4 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire me sera adressé fin juin, fin septembre et fin décembre.

ARTICLE 5 : L'arrêté n° 2008/930 du 26 février 2008 portant délégation de signature à M. François-Régis ORIZET, directeur départemental de l'équipement, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État est abrogé.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de l'équipement, le responsable de chaque BOP cité ci-dessus sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié au trésorier payeur général du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 03 juin 2008

Bernard TOMASINI



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTRIEL
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTRIELLE
ET DU COURRIER

A R R E T E N° 2008/2254
portant délégation de signature à Madame Dominique FOURNIER
Directrice de la Citoyenneté et des Etrangers



Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** la loi n°82-213 du mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008/158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 9 décembre 2005 nommant M. Bernard TOMASINI, Préfet du Val de Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2005/4897 du 19 décembre 2005 portant organisation de la Préfecture du Val-de-Marne ;
- VU** la décision préfectorale n° 2006/BRH/260 du 23 février 2006 nommant Mme Dominique FOURNIER, Directrice des services de préfecture, en qualité de Directrice de la Citoyenneté et des Etrangers à compter du 1^{er} mars 2006 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er - Délégation est donnée à ***Mme Dominique FOURNIER***, Directrice de la Citoyenneté et des Etrangers à l'effet de signer tous actes, pièces ou correspondances se rapportant aux attributions de sa direction, à l'exception des arrêtés, mémoires au Tribunal Administratif et des correspondances destinées aux Ministres et aux Parlementaires.

ARTICLE 2 - En outre, la délégation de ***Mme Dominique FOURNIER*** est étendue aux arrêtés portant décision de refus de séjour et d'obligation de quitter le territoire français des étrangers.

ARTICLE 3 - Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Secrétaire Général,
- Monsieur le Sous Préfet, Directeur de Cabinet,

La délégation de ***Mme Dominique FOURNIER*** est étendue aux arrêtés, décisions, actes et correspondances relevant des attributions de l'Etat dans le département du Val de Marne relatifs aux matières ci-après énumérées :

- arrêtés de reconduite à la frontière,
- arrêtés de maintien en rétention administrative de 48 h,
- arrêtés fixant le pays de reconduite,
- arrêtés d'assignation à résidence,
- lettres de demandes de prolongation en rétention administrative adressées au Président du Tribunal de Grande Instance,
- lettres d'information de mise en rétention de 48 h adressées au Procureur,
- demandes de prise en charge des étrangers avec instructions adressées au Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- lettres de demandes d'escorte,
- lettres fixant un délai de 48 h pour quitter le territoire,
- télex de départ par voie maritime,
- procédures d'appel et de pourvoi en cassation des ordonnances relatives aux prolongations en rétention administrative.

ARTICLE 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de ***Mme Dominique FOURNIER***, la délégation définie à l'article 1er sera exercée pour les affaires relevant de leur bureau respectif par :

M. Jean-François BOURGEOIS, Attaché principal, chef du service des Etrangers, et, en son absence ou en cas d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par :

M. Rabah YASSA, Attaché, chef du bureau du séjour et, en son absence ou en cas d'empêchement, par :
- ***Mme Christine LOISON***, Attachée, adjointe au chef de bureau

Mme Corine PERCHERON, Attachée principale, Chef du Bureau éloignement et, en son absence ou en cas d'empêchement par :

- *M. Said Allaoui AHAMADA*, Secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de bureau

M. Julien CAPELLI, Attaché, Chef de la cellule contentieux

Mme Marie-Hélène DURNFORD, Attachée principale, Chef du Bureau de la Nationalité et des Titres, et, en son absence ou, en cas d'empêchement par :

M. Frédéric AZOR, Secrétaire Administratif de classe normale, adjoint au chef de bureau

Mme Dominique BARTIER, Attachée, Chef de la Mission Charte Marianne,

ARTICLE 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Dominique FOURNIER*, Directrice de la Citoyenneté et des Etrangers, délégation est donnée à *M. Jean-François BOURGEOIS*, Chef du service des Etrangers, à l'effet de signer les arrêtés portant décisions de refus de séjour et d'obligation de quitter le territoire français des étrangers et toutes décisions prévues par l'article 3.

ARTICLE 6 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Directrice, d'un Chef de Bureau et de(s) l'Adjoint(s) ayant qualité pour signer, la délégation de signature portant sur les attributions du bureau considéré sera exercée par l'un des autres Chefs de Bureau présents, à l'exception des actes prévus aux articles 3 et 5.

ARTICLE 7 – L'arrêté n° 2008/1709 du 21 avril 2008 portant délégation de signature à Mme Dominique FOURNIER, Directrice de la Citoyenneté et des Etrangers est abrogé.

ARTICLE 8 – Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de la Citoyenneté et des Etrangers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 4 juin 2008

Bernard TOMASINI



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

ARRETE

Portant délégation de signature de Monsieur Nicolas MULLER, Directeur départemental aux inspecteurs de la Direction départementale de la jeunesse et des sports.

**Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°2004/809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de régions et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 9 décembre 2005 nommant Monsieur Bernard TOMASINI, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté de la Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative du 29 juin 2006 nommant Monsieur Nicolas MULLER, Directeur départemental de la jeunesse et des sports du Val-de-Marne ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture.

ARRETE

ARTICLE 1er – Délégation est donnée à Monsieur Gilbert LARRIEU, Monsieur Sabry HANI, inspecteurs de la jeunesse et des sports, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les décisions suivantes :

- Instruction des déclarations d'ouverture des centres de vacances ou de loisirs de délivrance des récépissés correspondants ;
- Instructions des déclarations de séjours en centre de vacances ou de loisirs et délivrance des récépissés correspondants ;
- Conduite des enquêtes administratives concernant les personnes susceptibles de faire l'objet d'une mesure de suspension ou d'interdiction d'exercer quelque fonction que ce soit auprès des mineurs accueillis à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs. Notification à ces personnes de l'intention de procéder à l'ouverture d'une enquête ;

- Conduite des enquêtes administratives concernant les personnes susceptibles de faire l'objet d'une mesure d'injonction ou d'interdiction d'exercer la profession d'éducateur sportif ;
- Instruction des déclarations d'ouverture des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et délivrance des récépissés correspondants ;
- Instruction des déclarations des éducateurs sportifs et délivrance des récépissés correspondants et des cartes professionnelles ;
- Demande de communication par le casier judiciaire national des extraits de bulletins n°2 du casier judiciaire des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives ;
- Autorisation de surveiller des baignades d'accès payant accordée aux titulaires du brevet national de sauvetage et de secourisme aquatiques (BNSSA) ;
- Délivrance de l'accusé de réception des demandes de subventions pour les équipements sportifs et socio-éducatifs, susceptibles d'être accordées sur le programme 219 (sport) et le programme 163 (jeunesse et vie associative) du budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- Instruction des dossiers demandes d'agrément des associations candidates au volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité.

ARTICLE 2– Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur départemental de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Créteil, le 16 avril 2008

Nicolas MULLER



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

A R R E T E
portant subdélégations de signature

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU l'arrêté n°2008/1463 du Préfet du Val de Marne du 7 avril 2008 portant délégation de signature à M. Eric DRAILLARD, Contrôleur Général des services actifs de la Police Nationale, directeur départemental de la sécurité publique du Val de Marne
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 15 février 2008 nommant M. Jean-Yves OSES en qualité de Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique du Val de Marne
- VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales du 18 novembre 2004 nommant M. Emmanuel PONSARD, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental des Renseignements Généraux du Val de Marne à compter du 3 janvier 2005 ;
- VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du 21 mars 2006 nommant Mme Juliette RICHET, commissaire principal, adjointe au Directeur Départemental des Renseignements Généraux du val de Marne à compter du 3 avril 2006

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée aux fins de signer les commandes de fournitures, matériels et travaux et de procéder à la liquidation de la dépense, pour un montant n'excédant pas le seuil des marchés publics, en matière d'exécution du budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire : programme 176, moyens des services de police de la zone Ile de France à :

Monsieur Jean-Yves OSES, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique du Val de Marne

Madame Marie-Christine BEGAUDEAU, Conseiller d'administration, Chef du Service de la Gestion Opérationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val de Marne

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée en matière de signature de baux et en matière de sanctions disciplinaires à l'effet de signer les blâmes et avertissements concernant les fonctionnaires du Corps de Maîtrise et d'Application, les personnels administratifs de catégorie C et les adjoints de Sécurité à :

Monsieur Jean-Yves OSES, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique du Val de Marne

ARTICLE 2 : Depuis le 1er janvier 1998, la gestion administrative des dossiers des ouvriers nettoyeurs a été confiée au Service de Gestion Opérationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val-de-Marne. Des décisions en matière de discipline, d'arrêts de travail et autres doivent être prises.

Subdélégation de signature est donc donnée pour assurer le suivi administratif de ces dossiers à :

Monsieur Jean-Yves OSES, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique du Val de Marne

Madame Marie-Christine BEGAUDEAU, Conseiller d'administration, Chef du Service de la Gestion Opérationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val de Marne

ARTICLE 3 : Dans le cadre de la structure unique budgétaire dite « pôle unique de gestion », subdélégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel PONSARD, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental des Renseignements Généraux du Val de Marne, ainsi qu'à Mme Juliette RICHET, Commissaire Principal, son adjointe, en matière d'engagement juridique pour un montant n'excédant pas le seuil des marchés publics.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est donnée pour signer les conventions prises en application de l'article 4 du décret n°97/199 du 5 mars 1997 et selon les critères définis dans la circulaire NOR.INTC97.00099C du 30 mai 1997 à :

Monsieur Jean-Yves OSES, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique du Val de Marne

Monsieur Thierry ALONSO, Commissaire divisionnaire, Chef d'Etat-Major de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val de Marne

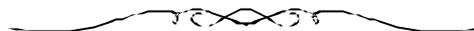
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne et ampliation en sera adressée au Directeur Départemental des Renseignements Généraux.

Fait à Créteil, le

Pour le Préfet du Val de Marne
Et par délégation
Le Directeur Départemental de la
Sécurité Publique

Eric DRAILLARD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**



POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction du Pilotage Interministériel
et de l'Aménagement du Territoire
4ème Bureau
Avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL Cédex**

S'agissant d'extraits d'arrêtés et de décisions, les actes originaux sont consultables en Préfecture

Le Directeur de la Publication

**M. Jean-Luc NEVACHE,
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD